



DECLASSIFIÉ¹

AS/Mon(2018) 08 rev

28 juin 2018

fmond08rev_2018

or. angl.

**Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres
du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**

Respect des obligations et engagements de la République de Moldova

Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Chişinău et Comrat (3-5 avril 2018)

Corapporteurs : M. Egidijus VAREIKIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen, et Mme Maryvonne BLONDIN, France, Groupe des socialistes, démocrates et verts

¹ Document déclassifié par la commission de suivi lors de sa réunion du 27 juin 2018.

I. Introduction

1. Nous avons effectué une visite d'information en République de Moldova du 3 au 5 avril 2018. Il s'agissait de notre première visite en tant que corapporteurs depuis que nous avons été nommés par la commission de suivi, respectivement en avril et en novembre 2017. Notre visite était axée sur les derniers développements politiques depuis la visite des rapporteurs précédents² et l'élection du Président de la République le 13 novembre 2016. Nous avons aussi examiné la préparation des élections législatives de 2018 qui auront lieu à l'automne.

2. À Chişinău, nous avons rencontré le Président de la République, le Vice-Premier ministre et le ministre de la Réintégration, le président du parlement, les chefs des partis politiques parlementaires et extra-parlementaires, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'État du ministère de la Justice, le président de la Cour constitutionnelle, le Procureur général, le chef de la Commission électorale centrale et le directeur du Centre national de lutte contre la corruption. Nous nous sommes également rendus à Comrat, dans l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri (ETAG) où nous avons rencontré le Vice-Gouverneur de l'Entité, le président de l'assemblée populaire de Gagaouzie et des représentants de la société civile locale. Le programme est joint à l'annexe I. À la fin de notre visite, nous avons publié une déclaration (voir annexe II).

3. Nous remercions M. Marian Lupu, chef de la délégation moldave à l'APCE et le secrétariat du parlement pour l'excellente organisation de notre visite. Nous sommes également reconnaissants à Mme Gutjahr, directrice par intérim du Bureau du Conseil de l'Europe, pour l'aide apportée dans l'organisation des réunions avec les ONG et les représentants des médias. Enfin, nous adressons nos remerciements à S.E. Pascal Le Deunff, Ambassadeur de France à Chişinău, pour son hospitalité.

II. Derniers développements politiques et contexte international

4. Depuis la dernière visite des corapporteurs de l'APCE, le pays a joui par rapport aux années précédentes d'une stabilité gouvernementale : la majorité parlementaire consolidée formée sous la direction du Parti démocrate en janvier 2016³ a permis au Premier ministre Pavel Filip de lancer une série de réformes dans le domaine de l'économie et de la sécurité énergétique et d'annoncer des mesures sociales (en particulier l'augmentation des salaires et des prestations sociales), ainsi qu'un « programme de réforme détaillé » approuvé par les partenaires extérieurs dans le but de lutter contre la corruption et de réformer notamment l'administration publique, le financement des partis politiques, les médias, la justice, l'égalité entre les femmes et les hommes, et le secteur bancaire⁴. Dans le domaine économique, nous avons pu observer des signes de reprise, en particulier des créations d'emploi encourageantes, grâce au soutien des partenaires internationaux.

5. Toutefois, cette évolution positive contraste très fortement avec le climat décrit par nombre d'interlocuteurs de l'opposition et de la société civile qui ont fait état de « pressions » de différentes sortes, d'une détérioration des libertés fondamentales, d'un manque de confiance dans les institutions publiques, et du fait que les médias et les institutions publiques seraient contrôlés par les deux principaux partis politiques liés aux oligarques qui, à leur avis, ont opéré une « capture » de l'État.

6. L'un des motifs d'insatisfaction concerne la gestion du scandale bancaire qui s'est traduit par la disparition en 2014 d'un milliard de dollars du système bancaire. Cette affaire a été décrite dans les notes d'information précédentes. Au moment de notre visite, la Kroll Company, qui avait été chargée d'enquêter sur cette affaire, avait publié en décembre 2017 un résumé détaillé du rapport d'enquête décrivant les méthodes de blanchiment utilisées et la destination des fonds frauduleux. Ce document désigne Ilan Shor comme l'un des facilitateurs et bénéficiaires de la fraude mais sans citer d'autres noms, ni indiquer le bénéficiaire ultime soupçonné. Le texte complet du rapport n'a pas été rendu public. Nous avons soulevé auprès des autorités la question de sa publication, qui serait du plus haut intérêt pour le grand public qui supporte aujourd'hui la charge financière de la fraude puisque l'État s'était porté financièrement garant des banques impliquées dans cette affaire. Le Vice-Premier ministre a indiqué que les autorités envisageaient la publication du rapport. Les autorités nous ont également informés que, suite au travail d'enquête, une vingtaine de procédures ont été initiées devant les tribunaux.

² Les précédents rapporteurs de l'APCE (Mme Valentina LESKAJ, Albanie, Groupe socialiste, et M. Ögmundur JÓNASSON, Islande, Groupe pour la gauche unitaire européenne) avaient publié une Note d'information à la suite de leur dernière visite ; voir [AS/Mon\(2016\)27](#).

³ Cela avait été accompli dans des conditions que les corapporteurs qualifiaient de « douteuses » ; voir [AS/Mon\(2016\)27](#), par. 68.

⁴ « Two years of PDM in government », avril 2018, document fourni par le Parti démocrate.

7. La relation avec l'Union européenne, qui continue à soutenir le processus de réforme dans le pays, a aussi évolué. L'accord d'association et l'accord de libre-échange approfondi sont entrés en vigueur en juillet 2016. L'Union européenne prête cependant une « *attention particulière au besoin pour le pays de mener à bien les réformes essentielles, notamment dans le domaine de la justice, le secteur financier, le secteur énergétique, l'administration publique et la prévention et la lutte contre la corruption, et l'application effective de l'accord avec le FMI* », ainsi qu'au « *respect de mécanismes démocratiques effectifs, de l'État de droit et des droits de l'homme en Moldova* ». Compte tenu de la position critique adoptée par l'Union européenne (sur la base des recommandations de la Commission de Venise) au sujet de l'introduction du système électoral mixte (voir plus bas), le Parlement européen et le Conseil européen ont décidé que le décaissement des trois tranches du programme d'aide macro-financière de 100 millions d'euros serait « *strictement soumis au respect de mécanismes démocratiques effectifs, y compris un système parlementaire et l'État de droit* »⁵.

8. Lors des entretiens sur place, nous avons abordé la question de l'influence russe, puisque la dimension géopolitique continue à tenir une place importante dans la vie politique nationale. Nous avons constaté que les avis diffèrent au sujet de l'étendue et de l'impact de cette influence. Les dirigeants du Parti démocrate, en particulier, ont déclaré que le pays subissait toujours fortement l'influence de la Russie et de sa propagande, ainsi que son ingérence dans les processus électoraux et dans le financement des partis politiques, et rappelé l'impact de l'embargo économique imposé par la Russie. D'autres interlocuteurs se sont montrés moins affirmatifs quant au rôle de la Russie, en faisant valoir que la question était instrumentalisée afin de détourner l'attention des problèmes qui concernent la vie quotidienne de la population, comme la pauvreté, le chômage, la corruption et la fraude. Ces problèmes sont à l'origine d'un certain désenchantement au sujet du processus d'intégration européenne et d'un mouvement massif de fuite des cerveaux hors du pays. Le Parti socialiste, qui s'est engagé à développer des liens stratégiques avec la Russie (le président Dodon s'est rendu plusieurs fois à Moscou depuis son élection), s'est aussi efforcé de minorer les enjeux géopolitiques. Néanmoins, il est clair que l'influence exercée par le *soft power* russe, les liens économiques avec la Russie et la présence durable du groupe opérationnel des forces russes (un détachement de la 14^{ème} armée) dans la région de Transnistrie de la République de Moldova voisine ont des incidences sur la vie politique nationale. On nous a d'ailleurs annoncé que la dimension géopolitique tiendrait de nouveau une place importante lors des prochaines élections législatives.

9. Le « mouvement unioniste », qui prône la réunification avec la Roumanie, demeure très actif. La discussion à ce sujet a été réactivée depuis l'adoption par le parlement roumain le 27 mars 2018 d'une déclaration pour marquer le centième anniversaire de l'union de la Bessarabie avec la Roumanie⁶. Quelques semaines avant notre visite, la célébration de cet événement avait rassemblé entre 10 et 15000 personnes favorables à l'union avec la Roumanie, tandis que plus de 140 collectivités locales de la République de Moldova (conseils de district, conseils locaux, etc.) avaient signé des déclarations solennelles appelant à la réunification avec la Roumanie. Une nouvelle formation politique, le Parti de l'unité nationale, prône la réunification avec la Roumanie. Le président Dodon a jugé que la déclaration roumaine constituait une attaque contre la République de Moldova en tant qu'État indépendant. L'unionisme vise, à son avis, à détruire la République de Moldova et pourrait conduire à la guerre civile (car les régions de Transnistrie et de Gagaouzie y sont entièrement opposées). Différentes sources nous ont indiqué qu'environ 20 % de la population se déclare favorable à l'idée unioniste. Cependant, on estime que la proportion de Moldaves qui seraient effectivement prêts à la réunification avec leurs voisins est moins élevée.

10. Nous avons également reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement du processus de règlement transnistrien. En janvier 2018, la sous-commission de l'APCE sur les conflits entre les États membres, réunie à Paris en présence de représentants de haut niveau du processus 5+2⁷, a pris connaissance des protocoles approuvés et signés à Vienne les 27 et 28 novembre 2017⁸ (la « série de huit documents »), qui portent sur l'apostillisation des diplômes délivrés dans la région de Transnistrie, le fonctionnement des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin sur la rive gauche du Dniestr, le rétablissement de l'accès des agriculteurs moldaves à leurs terres dans le district de Dubasari et la réouverture du pont Gura Bicului-Bychok en novembre 2017. Au moment de la visite, un accord sur les mesures à prendre pour permettre aux véhicules de Transnistrie d'entrer dans le trafic routier international

⁵ Voir [EU-Moldova relations, Factsheet](#) (2 mai 2018) et [Council conclusions on Moldova](#) (26 février 2018).

⁶ Voir <https://www.agerpres.ro/english/2018/03/27/centenarulmariuniri-bucharest-parliament-endorses-declaration-for-anniversary-of-bessarabia-and-mother-land-romania-s-union--80973>.

⁷ [Communiqué de presse de l'APCE](#), « Stefan Schennach salue l'attitude constructive de tous les participants à la table ronde sur le processus de règlement transnistrien », 17 janvier 2018.

⁸ « [Protocol](#) of the official meeting of the Permanent Conference for political questions in the framework of the negotiating process on the Transdnestrian settlement », 27-28 novembre 2017, Vienne. Ce protocole fait suite au [protocole](#) signé à Berlin les 2-3 juin 2016.

était encore en cours de discussion. Cet accord a été signé le 24 avril 2018⁹. Pendant le dernier cycle des négociations au format 5+2 qui a eu lieu à Rome (29-30 mai 2018), Chişinău et Tiraspol ont commencé à travailler au rétablissement des communications téléphoniques entre les deux rives du Nistru/Dniestr, mais d'autres dossiers (notamment la question des procédures pénales instituées à Chişinău à l'encontre d'autorités transnistriennes *de facto* et celle de la liberté de mouvement) demeurent ouverts. À ce stade du processus, nous approuvons les importants progrès accomplis pendant les derniers mois, d'abord sous la Présidence allemande, puis autrichienne puis sous la Présidence italienne de l'OSCE, grâce au succès de l'« approche axée sur les résultats » appliquée dans les négociations. Nous avons également été informés que le 22 juin 2018, avec l'appui de 64 États¹⁰, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution présentée par la République de Moldova sur « le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova ».¹¹

III. Démocratie

a. *Développements au sein du parlement depuis la formation d'une majorité parlementaire consolidée (janvier 2016)*

11. Nos prédécesseurs ont décrit, dans leur Note d'information, la formation d'une majorité parlementaire consolidée au début 2016, après que près d'un quart des députés moldaves aient changé d'appartenance politique en quelques semaines. Cela avait mis un terme à la série de crises politiques dont le moment culminant avait été l'effondrement de la coalition dite « pro-européenne » établie en 2009 par le Parti démocrate (PD), le Parti libéral et le Parti libéral-démocrate¹². Depuis, le Parti démocrate a formé un groupe de 43 députés (alors que seulement 19 députés du PD avaient été élus en novembre 2014) ; un nouveau groupe parlementaire, le Parti populaire européen, a été formé avec 10 députés sous la présidence de l'ancien Premier ministre Iure Leancă. Le Parti communiste ne compte plus que 6 sièges (contre 21 après les élections de 2014) et le Parti libéral 11 sièges.

b. *Modification du système d'élection du président et élection du Président de la République (13 novembre 2016)*

12. En mars 2016, la Cour constitutionnelle, en déclarant inconstitutionnel l'amendement à la constitution adopté en 2000, a ainsi réintroduit l'élection au suffrage direct du Président de la République, en évitant ainsi le risque d'une nouvelle crise politique dans l'éventualité où un vote au parlement n'aurait pas permis d'obtenir la majorité des 3/5^{èmes} requise. Les élections présidentielles organisées le 13 novembre 2016 ont été observées par l'Assemblée parlementaire¹³, qui a conclu que les libertés fondamentales avaient été respectées mais que la polarisation de la couverture des médias et la virulence du discours politique avaient nui au processus électoral. Igor Dodon, candidat du Parti socialiste, a été élu avec 52,29 % des voix. Le taux de participation était de 53 %.

13. Pendant notre entretien, le Président de la République a souligné la forte légitimité qu'avait conféré à son élection le suffrage direct, par opposition à la majorité parlementaire à ses yeux « illégitime », bien que légale, obtenue grâce au changement d'appartenance politique de nombreux députés. Il a regretté que ses pouvoirs demeurent limités. Le Président Dodon est favorable à une modification de la constitution et au passage à un système (semi-) présidentiel¹⁴. Le Président a tenté en 2017 d'initier un référendum constitutionnel pour étendre les prérogatives présidentielles, notamment en lui donnant le pouvoir de dissoudre le parlement - ce que la Commission de Venise a jugé inacceptable dans un système parlementaire¹⁵ ; tentative repoussée par la Cour constitutionnelle. Le Président qui, d'après les sondages, est l'homme politique le plus populaire en République de Moldova, est confiant dans la victoire de son parti lors des prochaines élections législatives. Il s'est engagé à respecter l'ensemble des accords signés avec

⁹ <https://www.osce.org/chairmanship/378679>.

¹⁰ 14 Etats ont voté contre, et 78 se sont abstenus.

¹¹ Résolution sur le « Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova » adoptée le 22 juin 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 72^e session, document [A/72/L.58](#). Cela se réfère à la présence de 1500 à 1700 membres du Groupe opérationnel russe (GOTR) stationné dans la région de Transnistrie de la République de Moldova et chargé de superviser les 21.000 tonnes de munitions stockées dans les entrepôts de Cobasna.

¹² Voir Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Chişinău (22-23 février 2016), [AS/Mon\(2016\)07](#), par. 14 à 26.

¹³ Voir [Doc. 14202](#).

¹⁴ Le leader du Parti démocrate, M. Plahotniuc nous a indiqué être opposé à un système présidentiel.

¹⁵ Avis sur la proposition du Président de la République d'élargir les pouvoirs du Président en matière de dissolution du Parlement, adopté par la Commission de Venise à sa 111^{ème} Session Plénière (Venise, 16-17 juin 2017) [CDL-AD\(2017\)014-e](#).

l'Union européenne, tout en maintenant de bonnes relations avec la Russie qui est un important partenaire économique de la République de Moldova. Il a condamné le maigre bilan des partis pro-européens et leurs politiques qui, selon lui, ont expliqué la forte baisse du soutien en faveur de l'intégration dans l'Union Européenne – de 70 % avant 2009 à 40 % aujourd'hui¹⁶.

14. Cependant, l'élection du président au suffrage direct a aussi provoqué certaines tensions entre le parlement et le président. Aux termes de l'article 93.2 de la constitution, « le Président de la République de Moldova peut, s'il objecte à certains aspects d'un texte de loi, soumettre ces objections pour examen au parlement dans un délai de deux semaines. Si le parlement maintient la décision adoptée précédemment, le président promulgue le texte de loi »¹⁷. Le président Dodon a objecté à plusieurs reprises à des textes de loi et refusé de les signer. Le président Dodon ayant refusé de nommer M. Eugen Sturza au poste de ministre de la Défense, la Cour constitutionnelle a été appelée à se prononcer sur l'interprétation de l'article 98.6 de la constitution¹⁸ et l'inaptitude du président à remplir ses obligations aux termes de la constitution. Le 17 octobre 2017, la Cour constitutionnelle a statué que « le refus délibéré du Président de la République de remplir son devoir aux termes de la constitution en nommant la personne proposée à plusieurs reprises par le Premier ministre constitue une violation grave de ses obligations constitutionnelles et du serment qu'il a prononcé lors de son entrée en fonction, et cette situation justifie l'ouverture par le parlement d'une procédure de suspension du président, conformément à l'article 89 de la constitution ». Concrètement, cela veut dire que le Président du parlement a été habilité, en tant que président par intérim pendant quelques heures, à promulguer les textes de loi litigieux. Le président de la Cour constitutionnelle a indiqué que ce moyen – la suspension temporaire du Président de la République – a été utilisé trois fois.

15. Le président de la Cour constitutionnelle a souligné que la République de Moldova reste un système parlementaire en dépit de l'élection du président au suffrage direct. Les pouvoirs du président ne peuvent être interprétés en un sens large dans l'état actuel de la constitution. Le Président de la République a souligné, quant à lui, que la majorité parlementaire n'était pas parvenue à un compromis sur les projets de loi auxquels il avait objecté et qu'elle n'avait ni révoqué, ni mis en accusation le président, ce qu'elle aurait dû faire si elle considérait que le président avait enfreint la constitution. Il a déclaré que le parlement avait instrumentalisé la Cour constitutionnelle afin de passer outre au veto du Président en obtenant sa suspension temporaire. Nous notons que la décision de la Cour constitutionnelle était un moyen créatif d'éviter un blocage institutionnel. Cependant, cette méthode ayant déjà été utilisée à plusieurs reprises, il serait souhaitable de clarifier la procédure à suivre dans le cas où le président refuse de remplir son obligation constitutionnelle de promulguer un texte de loi adopté par le parlement¹⁹.

c. Modification du système électoral parlementaire (décembre 2017) et prochaines élections législatives

16. Nos discussions ont été en grande partie axées sur la préparation des élections législatives prévues cet automne. La République de Moldova a adopté récemment une nouvelle législation électorale qui doit introduire un nouveau système électoral mixte. Le projet de loi a été approuvé par le Parti démocrate et le Parti socialiste, adopté en première lecture le 5 mai 2017 à une large majorité (74 députés sur 82 présents) et soumis à la Commission de Venise pour avis.

17. Dans son avis de décembre 2017 sur le projet de loi²⁰, la Commission de Venise s'est montrée assez critique. Elle a souligné l'absence de consensus sur cette question en raison de la polarisation de la société, le risque d'une augmentation de l'influence des entreprises sur les responsables politiques locaux (« des candidats majoritaires indépendants pourraient développer des liens avec des hommes d'affaires ou d'autres acteurs servant leurs propres intérêts ou pourraient être influencés par eux »), le fait que la responsabilité

¹⁶ De récents [sondages d'opinion](#) montrent que la part de la population qui soutient l'intégration à l'Union européenne est légèrement en hausse (43% fin mars 2018).

¹⁷ <http://www.presedinte.md/titulul3#5>.

¹⁸ L'article 98 (6) de la constitution stipule : « En cas de remaniement gouvernemental ou de vacance d'un poste gouvernemental, le président de la République de Moldova révoque et nomme, sur proposition du Premier ministre, les membres du gouvernement ».

¹⁹ Un tel mécanisme existe dans la [constitution géorgienne](#) [voir article 68.4 (Si le parlement rejette les objections du président, la version initiale du projet de loi est soumise à un vote. Un projet de loi est considéré comme adopté s'il recueille les voix de la majorité des députés présents. Un projet de loi organique est considéré comme adopté s'il recueille les voix de la majorité de l'ensemble des députés. Un projet de loi constitutionnelle est considéré comme adopté s'il recueille les voix d'au moins les trois quarts de l'ensemble des députés) et article 68.5 (Si le président manque à son obligation de promulguer un texte de loi dans le délai spécifié, le président du parlement signe et promulgue cette loi)].

²⁰ Avis conjoint sur les projets de loi modifiant et complétant certains textes législatifs (système électoral pour l'élection du parlement), adopté par la Commission de Venise à sa 111^{ème} Session Plénière (Venise, 16-17 juin 2017), [CDL-AD\(2017\)012](#).

confiée à la CEC de créer des circonscriptions uninominales pour le scrutin majoritaire reposait sur des critères flous, l'absence de critères détaillés et exhaustifs pour la création des circonscriptions dans la région transnistrienne de la République de Moldova et à l'étranger, le maintien de seuils élevés de représentation parlementaire pour la composante proportionnelle du système, et l'absence de mesures spécifiques pour accroître la représentation des femmes au parlement. La Commission de Venise a conclu : « un tel changement fondamental [du système électoral], qui relève certes d'une prérogative souveraine du pays, n'est pas recommandé actuellement ».

18. Cet avis de la Commission de Venise n'a pas reçu l'aval des autorités moldaves qui ont considéré qu'il était en partie de nature politique. Le projet de loi a suscité d'importantes manifestations pour et contre le système mixte à Chişinău et dans d'autres villes. Ses partisans faisaient valoir que le système mixte permettrait de rapprocher les députés des citoyens. Le président du parlement, M. Candu, s'est engagé à appliquer les recommandations de la Commission de Venise, en déclarant toutefois qu'il fallait poursuivre l'adoption du système électoral mixte.

19. Au vu des questions débattues publiquement dans ce contexte, et sur notre suggestion, la commission de suivi a sollicité un nouvel avis de la Commission de Venise sur les amendements adoptés, qui a été émis en mars 2018. Dans cet avis, la Commission de Venise conclut que certaines de ses recommandations ont été prises en compte, notamment la création d'une commission indépendante chargée du découpage des circonscriptions (dont les membres, cependant, sont nommés par le gouvernement avec une liberté considérable, ce qui pourrait compromettre son indépendance), l'adoption de mesures spécifiques pour inciter les partis à désigner des candidates dans les circonscriptions uninominales (en particulier des incitations financières, mais sans exigence quant à la position des femmes sur les listes de candidats), et l'abaissement du plafond des dons pour les campagnes électorales, qui représente désormais 25 % du montant autorisé auparavant. La Commission de Venise recommande néanmoins d'abaisser le seuil de représentation parlementaire, de prendre des mesures supplémentaires pour garantir l'indépendance de la commission chargée du découpage électoral, de prévoir une révision périodique du tracé des circonscriptions, et d'établir une distinction entre les procédures de réclamation contre les décisions des commissions électorales et les procédures de plainte contre les candidats²¹. Elle réitère aussi ses recommandations quant à la nécessité de parvenir à un consensus sur la législation électoral, qui est indispensable pour contribuer « à l'acceptation, à la légitimité et à la stabilité du système de gouvernance ». Les partis au pouvoir ont indiqué qu'un consensus avait été atteint au sein du parlement mais restait difficile à obtenir au sein de la société à cause de sa polarisation.

20. La loi n° 154 adoptée le 20 juillet 2017 institue un système électoral mixte reposant sur une circonscription nationale chargée d'élire 50 députés à la proportionnelle à partir de listes de parti fermées et 51 circonscriptions uninominales chargées d'élire 51 députés au scrutin majoritaire à un tour, la majorité absolue des voix n'étant pas requise dans les circonscriptions uninominales.

21. Le choix du système politique relève, comme souligné plus haut, d'une prérogative souveraine d'un pays. Néanmoins, au vu de l'avis critique rendu par la Commission de Venise, nous avons prêté une grande attention à la mise en œuvre de la nouvelle loi électoral dont nous avons discuté avec les autorités et les responsables politiques. Le Parti socialiste, bien qu'originellement favorable à une plus grande représentation des électeurs de la région de Transnistrie et des minorités ethniques au sein du parlement, a finalement décidé de soutenir la réforme. Nous croyons savoir que le parti d'Illan Shor n'est pas opposé au nouveau système. Cependant, d'autres partis de l'opposition ou non représentés au parlement (Plateforme dignité et vérité, Parti de l'action et de la solidarité, « Notre parti ») s'inquiètent de certains aspects du nouveau système électoral. Ils craignent que ce système ait surtout été conçu pour permettre au Parti démocratique (qui, d'après les sondages, ne dispose que d'un soutien limité parmi les électeurs à l'échelon national) de rester au pouvoir, qu'il encourage la corruption des responsables politiques locaux et, compte tenu des seuils de représentation actuels, qu'il empêche les petits partis d'accéder au parlement. Ils sont aussi gravement préoccupés par la possibilité effective pour eux d'obtenir un financement et d'accéder aux médias pendant les campagnes électorales. Ils pensent en outre que le système majoritaire à un tour pourrait permettre l'élection de candidats n'ayant qu'un soutien réduit parmi les électeurs, ce qui aurait un effet de distorsion sur la représentation des électeurs au sein du parlement.

22. Nous avons rencontré le président de la Commission électoral centrale et lui avons fait part de nos préoccupations au sujet des conditions de mise en œuvre de la nouvelle loi, de la situation des médias (et de la concentration de la propriété des médias), de la réglementation et du contrôle du financement des

²¹ Avis conjoint sur la loi portant modification de certains textes législatifs (système électoral pour l'élection du parlement), adopté par la Commission de Venise à sa 114^{ème} Session Plénière (Venise, 16-17 mars 2018), [CDL-AD\(2018\)008](#).

partis politique et des allégations de pressions exercées à l'encontre de l'opposition. Nous avons observé que les conditions existantes pourraient ne pas être propices à des campagnes électorales saines et équitables. Nous avons encouragé les autorités à prendre toutes les mesures requises pour assurer la tenue d'élections concurrentielles, accompagnées des sauvegardes nécessaires.

d. Visite dans l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri

23. Pendant notre séjour en République de Moldova, nous nous sommes rendus à Comrat dans l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri (ETAG). Nos prédécesseurs avaient salué l'établissement en 2016 d'un dialogue entre Chişinău et Comrat au moyen d'un groupe de travail chargé d'harmoniser la législation moldave avec le Statut de l'ETAG. Ce groupe de travail a proposé trois textes de loi, dont deux ont été fortement amendés par le parlement. En conséquence, le président Dodon a refusé de les promulguer et les a renvoyés devant le parlement où ils attendent d'être réexaminés.

24. Le Vice-Gouverneur de l'ETAG et son équipe ont décrit leurs attentes quant aux compétences des institutions de l'ETAG. Ils souhaitent que la législation moldave entérine l'existence de la commission électorale régionale (permanente), qui est chargée de l'organisation des élections à l'assemblée régionale et de l'élection du Gouverneur (*Bashkan*) de l'ETAG²². Les autorités de l'ETAG se sont également plaintes du fait que les textes législatifs adoptés à Comrat – comme la loi adoptée par le parlement de l'ETAG afin d'unifier le code électoral gagaouze – soient contestés par les autorités nationales devant la Cour constitutionnelle. Elles ont également soulevé la question du financement de l'ETAG et de sa dépendance sur l'aide financière de donateurs. La question de l'indépendance du pouvoir judiciaire a également été abordée²³. Nous avons été informés des initiatives prises pour améliorer la connaissance de la langue officielle et pour dispenser un enseignement en trois langues au niveau des maternelles, initiatives que nous approuvons.

25. Le Vice-Gouverneur de l'ETAG et le président de l'assemblée régionale de l'ETAG ont tous deux critiqué la nouvelle loi électorale, qui ne prévoit que deux députés pour 135.000 électeurs (alors que deux mandats sont alloués au district de Bălţi qui compte 100.000 électeurs). Ils ont contesté la manière dont a été effectué le découpage des circonscriptions après l'adoption de la nouvelle loi électorale. Le président de l'assemblée régionale de l'ETAG s'est cependant déclaré favorable au système uninominal qui, à son avis, renforcera la responsabilité des députés devant les électeurs, en réduisant leur dépendance à l'égard du parti politique auquel ils appartiennent.

26. Nous espérons que les autorités à Chişinău et à Comrat réussiront à réactiver le dialogue institutionnel, ainsi que la procédure d'adoption des textes de loi en instance, après les élections législatives.

e. Démocratie locale et élections locales anticipées (20 mai et 3 juin 2018)

27. Pendant la visite, notre attention a été attirée sur la situation des collectivités locales. La plupart de nos interlocuteurs de l'opposition ou de la société civile ont fait état d'allégations de manœuvres d'intimidation ou d'exercice de pressions, en particulier au niveau local, à l'encontre d'acteurs politiques n'appartenant pas au parti actuellement au pouvoir. Ces allégations, cependant, ont été niées par les autorités judiciaires. Le Procureur général nous a indiqué qu'aucune plainte n'avait été déposée à cet égard et que ces allégations étaient sans fondement. Pour d'autres interlocuteurs, cette situation s'explique sans doute par la crainte des maires concernés de faire une déposition à ce sujet.

28. Le fait est qu'un grand nombre de maires ont adhéré récemment au Parti démocrate. On nous a indiqué que 600 maires sur 900 sont aujourd'hui membres du Parti démocrate. Le PD a expliqué cette situation par l'attrait qu'exerce un parti une fois au gouvernement en raison de sa capacité plus grande à financer les collectivités et projets locaux – ce qui pourrait signaler à notre avis le caractère dysfonctionnel du financement des collectivités locales s'il repose plus sur l'affiliation à un parti que sur des normes bien établies de financement de l'autonomie locale. Bien qu'il nous paraisse difficile de fournir la preuve des allégations précitées, l'état des choses rapporté par nombre de nos interlocuteurs semble confirmer la

²² La Commission électorale centrale de la République de Moldova reste chargée de l'organisation des élections locales, législatives et présidentielles.

²³ Malgré l'adoption de dispositions spécifiques sur la nomination des procureurs dans l'ETAG, les autorités moldaves de Chişinău ont indiqué clairement qu'elles étaient opposées à la création d'une branche distincte du système judiciaire dans l'ETAG.

détérioration de la situation de la démocratie locale décrite dans le dernier rapport du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux²⁴, qui continuera à suivre de près l'évolution de la situation en ce domaine.

29. L'organisation d'élections anticipées des maires de Chişinău, de Bălţi et de six autres communes était perçue comme un test politique avant les élections législatives. Ces élections ont été observées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui a conclu qu'en dépit de la bonne préparation des scrutins locaux sur le plan technique, des préoccupations se sont exprimées au sujet de l'utilisation abusive de ressources administratives, du faible taux de participation (35 % seulement au premier tour à Chişinău et Balti), du manque de confiance dans les institutions de l'État et d'informations selon lesquelles des pressions auraient été exercées sur des élus locaux, en particulier des membres de l'opposition, au moyen de procédures judiciaires et de menaces pour les amener à changer de camp, ce qui a pesé sur le climat de la campagne électorale²⁵.

29.1. À Chişinău, les élections avaient pour but de remplacer l'ancien maire, M. Dorin Chirtoaca (alors vice-président du Parti libéral). M. Chirtoaca avait été arrêté en mai 2017 sur la base de soupçons de trafic d'influence et de corruption, puis placé en résidence surveillée pendant la durée de l'enquête jusqu'à l'automne 2017 et suspendu temporairement de ses fonctions de maire sur décision du tribunal. Le 6 novembre 2017, Silvia Radu a été nommée maire par intérim de Chişinău. Un référendum initié pour obtenir la destitution de Dorin Chirtoaca n'a pu aboutir en raison d'un taux de participation insuffisant (18 % au lieu des 33 % requis) et du boycott de plusieurs partis politiques (dont le Parti démocrate, le PAS et le Parti libéral-démocrate). Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a jugé que cette procédure posait problème au regard des articles 3.2, 7.1 et 8.3 de la Charte européenne de l'autonomie locale²⁶. Dorin Chirtoaca a fini par démissionner le 16 février 2018 en signe de protestation. Le maire en exercice Silvia Radu, qui s'était présentée comme candidate indépendante, a obtenu 17 % des voix au premier tour et, au deuxième tour, Andrei Năstase, président de la Plateforme dignité et vérité, l'a emporté avec 52,57 % des suffrages contre Ion Ceban du Parti socialiste. Le taux de participation était de 39,12 %. Les élections ont été observées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, qui les avait jugées globalement conformes aux normes démocratiques²⁷. Ces résultats ont toutefois été invalidés par la Cour du district de Chişinău (appelée à valider les élections) : le 19 juin 2018, s'appuyant sur une décision de justice datant du 12 juin 2018²⁸, la Cour a jugé qu'Andrei Năstase et Ion Ceban avaient tous deux conduit une campagne électorale illégale en appelant, via les réseaux sociaux, les électeurs à aller voter le jour du second tour des élections, ce qui, selon la cour, avait affecté le résultat des élections. Elle en a conclu que les deux tours de scrutin devaient être invalidés. Cette décision a été confirmée le 21 juin 2018 par la Cour d'appel, et le 25 juin 2018 par la Cour suprême. M. Năstase, soutenu par le Parti de la Dignité et de la Vérité, le Parti de l'Action et de la Solidarité (PAS) et le Parti Démocratique Libéral (PDLM), a dénoncé une décision des juges motivée politiquement, et a appelé à des manifestations. Pour la Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux Mme Mosler-Törnström, la non-validation du résultat du second tour du scrutin a été "une surprise et a soulevé des questions en matière de transparence et de proportionnalité"²⁹. En conséquence, étant donné qu'aucune élection ne peut être organisée moins d'un an avant les prochaines élections, Chişinău sera dirigée par un maire intérimaire, en l'espèce l'ancien vice-maire Ruslan Codreanu (PPE), jusqu'aux

²⁴ « Report on the situation of local elected representatives in the Republic of Moldova », rapport faisant suite à la mission d'information effectuée à Chişinău le 13 décembre 2017 par les corapporteurs du Congrès : Marc COOLS, Belgique (L, GILD), et Gunn Marit HELGENSEN, Norvège (R, PPE/CCE) ; [CG34\(2018\)09prov](#), mars 2018.

²⁵ [Communiqué de presse](#) du 21 mai 2018 de la Délégation du Congrès pour l'observation des élections locales anticipées en République de Moldova le 20 mai 2018.

²⁶ Voir [Résolution 420 \(2017\)](#) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe « Démocratie locale en République de Moldova : clarification des conditions entourant la suspension du maire de Chişinău », adoptée le 18 octobre 2017.

²⁷ [Déclaration](#) de la délégation du Congrès du 20 mai 2018 sur les élections locales anticipées en République de Moldova : « La délégation du Congrès estime qu'elles ont été bien préparées sur le plan technique, mais fait état de préoccupations à propos d'une utilisation abusive des ressources administratives, de la faible participation et de la défiance à l'égard des institutions de l'État », 21 mai 2018.

²⁸ Le 12 juin 2018, suite à la plainte déposée par le Parti des Socialistes, la Cour d'appel de Chişinău a déclaré qu'Andrei Năstase avait conduit une campagne électorale illégale le 3 juin 2018 en postant 4 vidéos sur son compte Facebook appelant les électeurs à aller voter. Cette décision a été confirmée le 15 juin par la Cour suprême.

²⁹ [Déclaration](#) de la Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, "La Présidente du Congrès exprime son inquiétude après l'invalidation de l'élection de Chişinău ", 21 juin 2018. Le 27 juin 2018, la Haute Représentante de l'Union européenne Federica Mogherini et le Commissaire Johannes Hahn ont appelé les autorités moldaves à garantir l'indépendance de la justice et ont espéré qu'elles « prendront les mesures appropriées pour veiller au respect des résultats des élections municipales de Chişinău, qui ont également été reconnus par les observateurs nationaux et internationaux et reflètent la volonté des électeurs" (voir [Déclaration jointe 180627 5](#)). Le 28 juin 2018, la Commission de suivi du Congrès a adopté une [déclaration](#) sur l'invalidation des élections qui constitue « une menace directe au bon fonctionnement de la démocratie locale moldave », « une intervention sans précédent de la part du pouvoir judiciaire dans le processus démocratique » et « une décision très inquiétante pour l'avenir de la démocratie locale moldave ».

élections locales ordinaires de l'année prochaine. L'invalidation de l'élection du maire de Chişinău est, dans ces circonstances, un développement douteux avant les prochaines élections législatives, et susceptible de miner davantage la confiance de la population dans son système judiciaire.

29.2. Des élections anticipées ont eu lieu également à Bălţi pour désigner un nouveau maire suite à la démission du chef de « Notre parti », Renato Usaiiti, qui s'est enfui en Russie après l'ouverture d'une procédure pénale à son encontre pour tentative alléguée d'assassinat d'un banquier russe, German Gorbuntsov, en 2012, ainsi que dans cinq autres communes. À Bălţi, le candidat de « Notre parti » a emporté le scrutin au premier tour avec 61 % des voix. À Jora de Miljoc, Martina Tauber, vice-présidente du parti d'Ilan Shor, l'a emporté avec 61 % des voix. Le Parti démocrate a été gagnant dans toutes les autres communes³⁰.

IV. Droits de l'homme

30. Nous avons continué le suivi de la situation des médias moldaves. Dans le classement mondial de la liberté de la presse pour 2018, la République de Moldova occupe la 81^{ème} place, soit un recul de cinq places par rapport à 2016³¹. Malgré les efforts engagés par le gouvernement pour dé-monopoliser et déconcentrer le marché des médias, de nombreux interlocuteurs nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet du monopole de fait des médias et de leur contrôle par les deux partis politiques principaux (le PD et le PRSM), préoccupations que partageaient également plusieurs leaders des partis de l'opposition, notamment quant à leur accès aux médias, surtout en période de campagne électorale.

31. Le 7 décembre 2017, le parlement moldave a amendé le code de la radiodiffusion de façon à interdire les contenus non produits dans l'Union Européenne, aux USA, au Canada et dans les pays ayant ratifié la Convention européenne sur la télévision transfrontière ([STE n° 132](#)) (dont ne fait pas partie la Russie). Le président Dodon a refusé de promulguer la loi et a été temporairement suspendu afin de permettre l'entrée en vigueur de la loi, qui a pris effet en février 2018. Le président du Conseil de la radiodiffusion a indiqué qu'une seule sanction avait été appliquée jusqu'ici.

32. Un nouveau code de l'audiovisuel est en préparation en coopération avec le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires internationaux. Selon le président du Conseil de la radiodiffusion, ce code devrait clarifier la propriété des médias, mieux encadrer la publicité politique et empêcher la monopolisation des médias. Nous nous félicitons de la coopération établie avec le Conseil de l'Europe en ce domaine et invitons les autorités moldaves à faire en sorte que ce code soit conforme aux normes européennes. D'après les informations que nous avons recueillies, le projet de code audiovisuel adopté en première lecture ne contient aucune disposition visant à combattre la propagande russe mais des dispositions en ce sens seront probablement introduites en deuxième lecture.

33. En ce qui concerne la privation de liberté, nous avons abordé en particulier le problème du recours fréquent à la détention préventive. La République de Moldova se distingue de ce point de vue en Europe. Le secrétaire d'État du ministère de la Justice a indiqué que la grande majorité des demandes de détention provisoire émanant des procureurs sont approuvées par les juges. Les chiffres fournis par le Procureur général le confirment : en 2017, alors qu'un tiers des personnes appréhendées ont été remises en liberté, dans 2.430 affaires sur 2.843 (85 %), les juges ont approuvé la demande de détention provisoire ou de placement en résidence surveillée déposée par le procureur. Le Procureur général – ainsi que le secrétaire d'État du ministère de la Justice – ont reconnu que la question devrait être examinée par les autorités, notamment en vue de l'utilisation plus fréquente d'alternatives à la détention provisoire. Bien que la durée de la détention provisoire soit limitée à un an, les conditions de détention ne sont toujours pas conformes aux normes internationales. Certains militants des droits de l'homme considèrent que la détention provisoire est utilisée comme moyen d'intimidation ou de neutralisation de certains individus.

34. Nous avons aussi évoqué l'affaire Braguta concernant une personne souffrant de troubles mentaux qui est décédée en détention provisoire. Cette affaire a été soulevée par le Commissaire aux droits de l'homme, qui a souligné que « le décès d'Andrei Braguța [a mis] en évidence des dysfonctionnements majeurs du système judiciaire »³². Le ministre de l'Intérieur a reconnu que des irrégularités avaient été

³⁰ Le Parti démocrate a obtenu les résultats suivants au premier tour des élections locales anticipées : Leuseni 90,79 %, Nemteni 82,58 %, Volovita 79,36 % et Pirlita 85,61 %. Tous les maires élus resteront en fonction jusqu'aux prochaines élections locales normales prévues en 2019 <http://www.cec.md/index.php?l=en>.

³¹ <https://rsf.org/en/moldova>.

³² Voir [communiqué de presse](#) du 13 octobre 2017, « République de Moldova : des avancées importantes en matière de lutte contre la violence domestique, mais des progrès à faire concernant la réforme de la justice ».

commises. Le ministre a aussi invité le public à déclarer les cas d'inconduite d'agents des services de répression, notamment les actes d'intimidation à l'égard de responsables politiques locaux.

35. Suite à la dernière visite qu'il a effectuée en République de Moldova en octobre 2017, le Commissaire aux droits de l'homme Nils Muižnieks s'est aussi fait l'écho de certaines préoccupations concernant l'administration de la justice et d'informations persistantes faisant état de la partialité du ministère public dans la conduite des procédures judiciaires et de cas d'intimidation et de harcèlement d'avocats³³. Sur une note plus positive, nous avons été informés d'initiatives récentes visant à combattre la violence domestique, notamment la mise en place d'injonctions restrictives applicables aux auteurs de violences et le développement d'activités de sensibilisation. Il s'agit là d'une évolution encourageante qui pourrait conduire à la ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

V. État de droit

36. En ce qui concerne le système judiciaire, nous avons abordé avec les autorités certaines questions qui demeurent problématiques comme la réforme du système des tribunaux en vue de réduire le nombre de tribunaux, le manque d'indépendance de la magistrature et du ministère public, la nécessité de garantir l'équité des procès, le taux élevé de détentions préventives et la nécessité d'améliorer les conditions de détention. La constitution devrait aussi être amendée de façon à garantir l'indépendance et la responsabilité des juges.

37. Nous avons aussi été informés des derniers développements concernant le « groupe Petrenco ». L'ancien membre de l'APCE Grigore Petrenco a obtenu l'asile en Allemagne mais ses deux collègues du Parti Our Home ont été condamnés respectivement à trois et quatre ans et demi (avec suspension) à la suite de manifestations devant le bâtiment du ministère public (et le domicile de M. Plahotniuc) en septembre 2015. Ils ont été libérés sous contrôle judiciaire après avoir passé cinq mois en détention préventive. Ils se sont plaints de la durée de la procédure judiciaire : le premier verdict a été rendu en juillet 2017 et l'audition de leur appel a été reportée pendant dix mois. Nous avons également évoqué le cas d'Ana Ursachi, avocate de l'ancien membre de l'APCE Grigore Petrenco et militante d'une ONG, qui a aujourd'hui pris la voie de l'exil. Au moment de la visite, nous avons appris qu'une notice rouge d'Interpol aurait été diffusée à son sujet. Le Procureur général ne nous a pas confirmé si une telle notice rouge avait effectivement été diffusée mais il a déclaré que Mme Ursachi avait simplement été invitée à clarifier certains points. Nous avons rappelé que les allégations en cause portent sur un crime qui aurait été commis il y a une vingtaine d'années. Le Procureur général a indiqué que Mme Ursachi pourrait bénéficier du délai de prescription dans cette affaire à condition de témoigner et d'accepter le délai de prescription, ce qui nous a laissés perplexes.

38. En outre, malgré l'importante réforme en cours, nombre de nos interlocuteurs ont déclaré que le ministère public est toujours un outil politique au service du parti au pouvoir. Certains ont affirmé que la justice demeure sélective en Moldova. Le cas d'Ilan Shor est considéré par beaucoup comme choquant : M. Shor a été condamné à sept ans et demi de prison dans l'affaire du « vol d'un milliard de dollars ». Sa résidence surveillée a été levée et il a repris ses fonctions de maire d'Orhei en juillet 2017, dans l'attente du verdict final de la cour d'appel. Il a déclaré qu'il se porterait candidat lors des prochaines élections législatives.

39. Nous avons également abordé la question de la lutte contre la corruption et l'influence indue exercée par certaines entreprises. Il s'agit toujours d'un problème grave : la République de Moldova occupe la 122^{ème} place sur 175 pays dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International³⁴. Nous avons rencontré le nouveau directeur du Centre national de lutte contre la corruption, qui était en fonction depuis deux mois. Ce Centre est chargé de la prévention, de la lutte et de l'investigation de la corruption et des délits apparentés. Le directeur a nié les allégations selon lesquelles les enquêtes menées par le Centre seraient motivées par des considérations politiques ; l'appartenance politique des maires poursuivis reflète la représentation des partis politiques au sein du parlement.

40. Plusieurs développements positifs sont intervenus récemment, notamment l'adoption en 2017 de la Stratégie nationale pour l'intégrité et la lutte contre la corruption 2017-2020, d'une loi sur l'intégrité (prévoyant la mise en place d'un système de contrôle du patrimoine et de procédures de recrutement concurrentielles obligatoires pour tous les postes publics, à l'exception des postes électifs ou à caractère politique) et d'une nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

³³ Voir le [communiqué de presse](#) du 13 octobre 2017.

³⁴ https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017.

41. Dans son dernier rapport, la Commission européenne reconnaît ces progrès mais souligne que la poursuite des efforts est nécessaire pour combattre la corruption de haut niveau, recouvrer les sommes qui ont été détournées dans le cadre de la fraude bancaire d'un milliard de dollars, traduire en justice les auteurs de la fraude, et lancer une réforme approfondie du système judiciaire³⁵. Le respect de l'État de droit est aussi indispensable au maintien d'un environnement économique sain. Cela est particulièrement important pour améliorer le niveau de vie de la population, accroître la prévisibilité de l'activité économique dans le pays et stopper l'exode du capital humain qui porte atteinte à l'économie et la société moldaves.

VI. Remarques finales

42. Cette visite d'information nous a permis de prendre la mesure des développements intervenus sur le plan légal et politique depuis 2016, période qui a été marquée par une certaine stabilité gouvernementale, de profonds changements du système électoral et une dégradation du climat général en ce qui concerne les ONG et les médias. La société moldave reste polarisée ; les questions géopolitiques continuent en effet de diviser la société qui, cependant, semble surtout préoccupée par les problèmes concrets qui affectent la vie quotidienne des individus. La République de Moldova est une société multiculturelle. L'ensemble des autorités et des personnes que nous avons rencontrées ont exprimé leur attachement à l'appartenance au Conseil de l'Europe et à ses valeurs fondamentales.

43. Nous encourageons la République de Moldova à faire de nouveaux progrès et à poursuivre le travail de réforme, afin d'éviter de devenir un « État captif ». L'obtention de résultats concrets dans le domaine de l'État de droit et des droits de l'homme pourrait améliorer de manière significative la confiance de la population à l'égard des institutions publiques, en permettant à celles-ci de demeurer les véritables lieux de décision. La mise en œuvre des textes de loi adoptés reste une priorité. Nous appelons aussi instamment les autorités à continuer les réformes, à créer des conditions propices à la tenue d'élections libres et équitables à l'automne 2018, et à appliquer de bonne foi la législation amendée afin d'assurer le bon fonctionnement des institutions démocratiques de la République de Moldova, conformément aux recommandations de la Commission de Venise.

³⁵ Voir [rapport conjoint](#) publié le 5 avril 2018 par le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-2781_en.htm.

Annexe 1 : Programme de la visite d'information à Chişinău et Comrat

Lundi 2 avril 2018

20h00 Dîner de travail avec Mme Eva GUTJAHR, directrice par intérim du Bureau du Conseil de l'Europe (*)

Mardi 3 avril 2018

9h00 Rencontre avec des représentants des ONG (*)

10h20 Rencontre avec des représentants des médias (*)

11h30 Rencontre avec M. Andrei NĂSTASE, président de la Plateforme Dignité et Vérité (*)

12h00 Rencontre avec Mme Maia SANDU, présidente du Parti Action et Solidarité (*)

12h30 Rencontre avec M. Ilian CASU, chef-adjoint de « Notre Parti » (*)

12h50 Rencontre avec Mme Marina TAUBER, chef-adjoint du « Parti de Shor » (*)

14h00-14h45 Rencontre avec S.E. M. Andrian CANDU, Président du Parlement

15h00-15h30 Rencontre avec M. Marian LUPU, chef de la Délégation parlementaire à l'APCE, président du groupe parlementaire du Parti démocrate

15h45-16h15 Rencontre avec M. Tudor DELIU, président du groupe parlementaire du Parti libéral-démocrate

16h30-17h00 Rencontre avec M. Mihai GHIMPU, président du groupe parlementaire du Parti libéral

17h15-17h45 Rencontre avec Mme Inna ŞUPAC, présidente du groupe parlementaire du Parti communiste

18h00-18h30 Rencontre avec Mme Zinaida GRECIANÎL, présidente du groupe parlementaire du Parti socialiste

18h40-19h10 Rencontre avec M. Dragos VICOL, président du Conseil de coordination de l'audiovisuel

20h00 Dîner de travail avec la communauté diplomatique (*) offert par S.E. Pascal LE DEUNFF, Ambassadeur de France en République de Moldova, avec la participation de :

- S.E. M. Rimantas LATAKAS, Ambassadeur de Lituanie
- S.E. Mme Julia MONAR, Ambassadrice d'Allemagne
- S.E. M. Daniel IONITA, Ambassadeur de Roumanie
- S.E. Mme Lucy JOYCE, Ambassadrice du Royaume-Uni
- S.E. M. Michael SCANLAN, Chef de la Mission de l'OSCE
- Mme Eva GUTJAHR, directrice par intérim du Bureau du Conseil de l'Europe

Mercredi 4 avril 2018

8h30-9h15 Rencontre avec M. Nicola EŞANU, Secrétaire d'État, Ministère de la Justice

9h30-10h15 Rencontre avec M. Bogdan ZUMBREANU, Directeur du Centre national anticorruption

10h30-11h00 Rencontre avec Mme Ana GUŢU, première vice-présidente du Parti de l'Unité nationale

13h30 *Arrivée à Comrat, Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri*

14h00 Rencontre avec des représentants des ONG et des étudiants de l'université (*)

- 14h45 Rencontre avec un journaliste gagaouze (*)
- 15h30 Rencontre avec M. Olesea TANASOGLO, Vice-Gouverneur de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri (*)
- 16h30 Rencontre avec M. Vladimir KISSA, Président de l'Assemblée populaire de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri (*)
- 20h00 Dîner offert par M. Marian LUPU, chef de la Délégation parlementaire à l'APCE, avec la participation de M. Valeriu GHILEȚCHI, membre de la délégation, et de Mme Rodica IOVU, chef du Service international du Parlement

Jeudi 5 avril 2018

- 8h40-9h10 Rencontre avec des membres du « Groupe Petrenco » (*)
- 9h30-10h15 Rencontre avec S.E. M. Igor DODON, Président de la République de Moldova
- 10h30-11h15 Rencontre avec Mme Cristina LESNIC, Vice-Premier ministre et Ministre de la Réintégration
- 11h30-12h15 Rencontre avec M. Vlad PLAHOTNIUC, président du Parti démocrate
- 12h40-13h25 Rencontre avec M. Alexandru JIZDAN, Ministre de l'Intérieur
- 13h35-15h00 Déjeuner de travail avec M. Valeriu GHILEȚCHI, Vice-Président du Parlement de la République de Moldova (pour le Parti populaire européen), membre de la Délégation parlementaire à l'APCE, et Mme Valentina ROTARU, membre du Parlement, Parti démocrate
- 15h15-16h00 Rencontre avec M. Mihai POALELUNGI, Président de la Cour constitutionnelle
- 16h15-17h00 Rencontre avec M. Eduard HARUNJEN, Procureur général
- 17h15-18h00 Rencontre avec Mme Alina RUSSU, Présidente de la Commission électorale centrale
- 19h30 Dîner avec S. E. Peter MICHALKO, chef de la Délégation de l'Union européenne en République de Moldova

(*) Rencontres organisées par le Conseil de l'Europe

Annexe 2 : Déclaration des corapporteurs publiée le 9 avril 2018

Moldova : garantir des conditions propices à des élections libres et équitables

Concluant leur visite effectuée en République de Moldova du 3 au 5 avril 2018, les corapporteurs de l'APCE pour le suivi de ce pays, Egidijus Vareikis (Lituanie, PPE/DC) et Maryvonne Blondin (France, SOC), ont salué l'engagement durable de la République de Moldova envers les valeurs européennes, mais ont exhorté les autorités à poursuivre les réformes et créer les conditions propices à des élections libres et équitables.

« Au cours de notre visite, nous avons constaté que la société multiculturelle moldave demeure divisée sur plusieurs questions, notamment géopolitiques. Dans le même temps, il existe un fort consensus quant à l'appartenance au Conseil de l'Europe et à ses valeurs essentielles qui peuvent unifier la société. Le peuple moldave doit voir ses droits pleinement garantis et protégés. Le respect de l'État de droit est également essentiel pour assurer un environnement économique solide, amplifier les efforts déployés par le pays ces deux dernières années pour stabiliser l'économie et créer des emplois, améliorer les niveaux de vie et réduire enfin l'exode du capital humain, des milliers de personnes quittant le pays, ce qui porte préjudice à la société d'aujourd'hui et de demain.

Cet automne, les électeurs moldaves éliront leur nouveau Parlement en vertu d'un nouveau système électoral mixte qui, en dépit des améliorations apportées, ne se conforme toujours pas à l'ensemble des exigences de la Commission de Venise. La plupart de nos interlocuteurs, issus des différentes parties concernées, ont soulevé des préoccupations quant à la concentration de la propriété des médias, aux manœuvres d'intimidation et aux pressions exercées sur les responsables politiques, en particulier au niveau local, et au manque d'indépendance des tribunaux et du ministère public, qui sont considérés comme appliquant une justice sélective. Dans ce contexte, les conditions actuelles pourraient bien ne pas être propices à des campagnes électorales saines et équitables. Le financement des partis politiques est encore une autre question que les autorités doivent aborder de toute urgence, à la lumière des recommandations formulées par la Commission de Venise.

Les responsables politiques moldaves devraient agir dans l'intérêt supérieur de leur peuple et mettre en œuvre les réformes tant attendues – notamment amender la constitution en ce qui concerne le pouvoir judiciaire – pour garantir, entre autres, l'indépendance et la responsabilité des juges, l'équité des procès, la détention provisoire seulement si elle est strictement nécessaire, de meilleures conditions carcérales, la lutte contre la corruption et les influences commerciales indues, l'adoption d'un nouveau code audiovisuel, ainsi qu'une mise en œuvre efficace des lois et des pratiques qui soient conformes aux normes européennes.

Nous nous sommes rendus dans l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri pour discuter des problèmes actuels et des progrès enregistrés concernant l'harmonisation de la législation moldave avec le Statut de 1994 de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri. Nous espérons que les autorités moldaves et gagaouzes relanceront le dialogue institutionnel établi en 2016 – et que le Parlement finira par adopter les textes de loi attendus pour fournir un cadre juridique sain respectant les attentes des deux parties.

Enfin, nous constatons avec satisfaction les récentes initiatives prises pour lutter contre la violence domestique, notamment l'introduction d'ordres d'éloignement pour les auteurs de violences et d'activités de sensibilisation, qui sont des mesures encourageantes pour prévenir et combattre la violence faite aux femmes et la violence domestique », ont déclaré les rapporteurs.

À Chişinău, les corapporteurs ont rencontré le Président de la République, le Vice-Premier Ministre et le ministre de la Réintégration, le président du Parlement, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'État du ministre de la Justice, le Président de la Cour constitutionnelle, le Procureur général, le chef de la Commission électorale centrale et le directeur du Centre national anticorruption. Ils ont également rencontré les présidents des différents groupes politiques du Parlement et des représentants d'ONG et des médias.

À Comrat, les corapporteurs ont rencontré le Vice-Gouverneur de l'Entité territoriale autonome de Gagaouzie-Yeri, le Président de l'Assemblée du peuple et des représentants de la société civile.